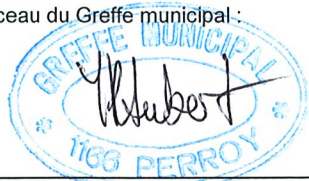




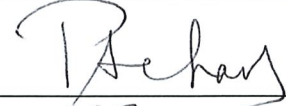
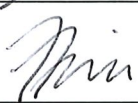
Formulaire de candidature pour l'élection à la Municipalité du 8 mars 2026 (1^{er} tour)

Cette liste doit être déposée au Greffe municipal munie des signatures du lundi 5 au lundi 12 janvier 2026 à 12h00 précises.

Date : 12.01.2026
Heure de dépôt : 14h53
Visa : 
Sceau du Greffe municipal : 

Dénomination de la liste : L'ENTENTE PERROLANE

CANDIDAT·E·S

No	Nom(s)	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature (en guise d'acceptation)
1	ACHARD	PHILIPPE	1970	Genève	Avocat bancaire	Grand-Rue 32, 1166 Perroy	
2	BLANCHARD	DIDIER	1963	PERROY	DIRECTEUR, EXPERT-CONSEIL	ROUTE DE CHENETÉ 1 1166 PERROY	
3	Dreier	Jörg	1957	Trub	Oenologue (retraité)	Ruelle Jordins 18 1166 Perroy	
4	JENNI	CLAUDE	1956	EGGINIL/BE	ARCHITECTE RETRAITE	43, RTE DE MONTELY 1166 PERROY	
5	REIO-JAONS	Nathn	1988	FRANCE	chargé de communication	Chêne 9B, 1166 PERROY	

Les candidat·e·s et les signataires, suisse·sse·s et/ou étrangers·ères, doivent obligatoirement être inscrit·e·s au registre du corps électoral de la commune au moment du dépôt des listes.

Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 5. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur ou égal.

Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).

Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe. Une fois le dossier déposé, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du Président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.

Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.

SIGNATAIRES (PARRAINAGES) :

(3 membres du corps
électoral communal)

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naissance	Lieu d'origine	Domicile (adresse complète)	Signature
1	Gaillard	Cédric	1990	Perroy	Le Feuilleraie 4, 1166 Perroy	
2	BETTEMIS	Stéphane	1980	Féchy	Chemin de Fontaines 2, 1166 Perroy	
3	GRIVEL	JEAN-CHRISTOPHE	1973	PERROY	GRAND-RUE 7, 1166 PERROY	

Chaque dossier de candidature doit être appuyé par au moins trois membres du corps électoral de la commune.

Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.

Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.

Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.